

COUP DE THÉÂTRE

**Dans la série des agressions en tout genre... Nous demandons...
L'épisode du boxeur fou !**

Mercredi 29 juin 2022, 3 agents de l'ELAC du CPBA réquisitionnés pour faire le repas de 3 de nos pensionnaires font les frais de l'un d'eux. Coups de poings et coups de pieds fusent... Non sans mal, les agents parviennent à maîtriser l'énergumène et le conduisent au QD.

Chers lecteurs, ne vous en faites pas, là aussi il s'agit d'un épisode à rebondissements ! 48 heures plus tard, l'acteur principal se présente en commission de discipline, sort ses plus belles répliques et ne prend que... 20 jours de quartier disciplinaire pour un acte qu'il avait prémédité plus tôt dans l'après-midi !

Quelle belle mise en scène !!!

Mesdames et messieurs les membres de la Direction de Bois d'Arcy, **VOUS** qui siégez dans ce théâtre qu'est la Commission de discipline, nous vous rappelons la circulaire du 9 juin 2011 qui dispose que la durée du placement en cellule disciplinaire peut être portée à trente jours en cas de violences physiques... A moins qu'il existe une présomption de culpabilité à l'encontre de vos agents ?

ATTENTION ! Votre Commedia dell'arte ne doit pas sombrer dans la tragédie grecque !

Force Ouvrière Justice souhaite un bon rétablissement aux agents blessés et reste présent dans toutes leurs démarches.

Force Ouvrière Justice déplore la sanction disciplinaire prononcée.

Force Ouvrière Justice appelle l'équipe de direction à se ressaisir et accorder à son personnel la considération qu'il mérite.

FO sera toujours présent à vos côtés !!!

Le 5 juillet 2022